



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/15/15
20 juillet 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Quinzième réunion

Montréal, 7 – 11 novembre, 2011

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

MOYENS D'AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Note du Secrétaire exécutif

RESUME EXECUTIF

Au paragraphe 21 de la décision VIII/10, la Conférence des Parties a défini le mandat des points focaux de l'Organe Subsidaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA). Cette même décision, ainsi que la décision X/12 soulignent les moyens d'améliorer l'efficacité de SBSTTA à travers une série de demandes adressées au Secrétaire exécutif et à SBSTTA, ainsi que par des propositions d'activités pour les Parties, les autres gouvernements et le Bureau de SBSTTA.

La mise en œuvre de ces décisions a déjà donné lieu à des améliorations du fait que SBSTTA est un processus participatif qui engage de nombreuses parties prenantes dans les préparations, les discussions et la diffusion des résultats. Cependant, les Parties ont indiqué, à la décision X/12 qu'il était possible de mieux faire pour améliorer la diffusion des connaissances scientifiques et techniques et fournir un plus meilleur soutien aux points focaux de SBSTTA. Ainsi, il est possible de mettre en place de nouveaux partenariats avec les groupes de parties prenantes clés comme le Consortium des partenaires scientifiques et le partenariat des universités canadiennes, et d'élaborer des formations pour les points focaux de SBSTTA et les participants des réunions. Il y a également des besoins en termes de traduction des informations scientifiques et techniques dans des formats et des langages qui touchent un public plus étendu.

Ce document est pertinent pour atteindre l'objectif 19 du plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 (« D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées »). En particulier, en améliorant l'efficacité de SBSTTA, il sera possible de produire des informations scientifiques améliorées et pertinentes pour les programmes de travail et les questions intersectorielles ainsi que renforcer la diffusion des informations scientifiques par le biais d'une plus grande implication des parties prenantes dans la préparation, la convocation et le suivi de SBSTTA. De plus, les activités de

* UNEP/CBD/SBSTTA/15/1.

/...

renforcement des capacités proposées dans le document devraient conduire au soutien de la mise en œuvre de l'objectif 19 au niveau national. La définition de la relation entre l'Organe Subsidaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, et la plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services des écosystèmes, participera également à la définition de la contribution spécifique de SBSTTA à la réalisation de l'objectif 19.

PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS

Les propositions de recommandations suivantes tiennent compte de l'adoption du plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité et des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, ainsi que des discussions pour l'établissement d'une plateforme science-politique sur la biodiversité et les services des écosystèmes (IPBES).¹

L'Organe Subsidaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter :

1. *Prier* le Secrétaire exécutif, en collaboration avec les institutions académiques et scientifiques concernées, de préparer des rapports et documents scientifiques en réponse à la décision VIII/10, annexe III, appendice B, paragraphe 1 ii) ;

2. *Prier* le Secrétaire exécutif et encourager les pays et les institutions hôtes, ainsi que les donateurs, lors des préparations des réunions du Groupe spécial d'experts sur des séries de questions particulièrement vastes et complexes, de considérer la possibilité d'organiser ce type de réunions dans le cadre d'une réunion d'experts plus large ;

3. *Recommander* que la Conférence des Parties :

a) *Note* que, pour améliorer son efficacité, SBSTTA devrait poursuivre la mise en œuvre de la décision X/12, et *prie* SBSTTA de communiquer sur cette mise en œuvre lors de la prochaine réunion de la Conférence des Parties ;

b) *Reconnaisse* le rôle potentiel des centres régionaux et infrarégionaux pour la gestion des connaissances scientifiques en relation avec la Convention sur la diversité biologique ;

c) *Prie* les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées de fournir des ressources supplémentaires pour la traduction des documents scientifiques et techniques, y compris les séries techniques de la CBD et les résumés exécutifs des documents d'information préparés pour les réunions de l'Organe Subsidaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ;

d) *Invite* les Parties et les organisations concernées, comme le Consortium des partenaires scientifiques, à faciliter les événements parallèles et les tables rondes sur les questions nouvelles et émergentes afin de fournir des preuves scientifiques et techniques sur ces sujets qui seront examinés par les points focaux de SBSTTA lors des réunions de l'Organe subsidiaire qui aborderont ces questions ;

e) *Invite également* les Parties et les organisations concernées, comme le Consortium des partenaires scientifiques, à soutenir la mise en place d'un manuel de référence d'orientation pour les points focaux SBSTTA, traduit dans les langues officielles des Nations Unies ;

f) *Prie* le Secrétaire exécutif, en fonction de la disponibilité des ressources, de :

i) Rendre les outils Web et les formations à leur utilisation disponibles aux points focaux de l'Organe subsidiaire chargé de rendre des avis scientifiques, techniques et technologiques, et aux points focaux intéressés afin de faciliter les consultations régionales ;

ii) Développer des programmes de formation pour les points focaux de l'Organe subsidiaire chargé de rendre des avis scientifiques, techniques et technologiques basés sur l'évaluation des besoins compilée par le Secrétaire exécutif dans la

¹ <http://ipbes.net/en/index.asp>

notification 2011-104, et l'évaluation des besoins en renforcement des capacités de la Stratégie globale du Groupe de liaison pour la conservation végétale ;

- iii) Préparer des documents de fond, quand cela est possible, pour accompagner les notifications adressées aux points focaux SBSTTA demandant des contributions et des informations.

I. INTRODUCTION

1. La présente note a été préparée afin de fournir un rapport et de présenter des propositions de moyens supplémentaires pour soutenir la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Parties sur les moyens d'améliorer l'efficacité de l'Organe subsidiaire chargé de rendre des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), en particulier les décisions VIII/10 et X/12. Le document fournit également des propositions d'actions pour renforcer la mise en œuvre des actions réclamées par les parties dans les décisions ci-dessus. Cette note présente les différentes conclusions de l'enquête pour les points focaux SBSTTA sur les besoins en formation et en renforcement des capacités (notification 2011-104). Les résultats complets de cette enquête sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=SBSTTA-15>. Cette note intègre également les commentaires reçus par le bureau de SBSTTA lors d'une réunion qui s'est tenue à Montréal les 5 et 6 juin 2011. Une ébauche précédente de cette note a été mise en ligne pour révision du 23 juin au 10 juillet conformément à la notification 2011-123, et les commentaires reçus ont été intégrés comme il convient.

2. Le document examine les progrès de la mise en œuvre des moyens d'améliorer la qualité des avis scientifiques, techniques et technologiques de SBSTTA, recommandé par la Conférence des Parties à l'annexe III de la décision VIII/10 (section II). Il présente les propositions de moyens de mise en œuvre des requêtes et conseils de la décision X/12 sur les moyens d'améliorer l'efficacité de SBSTTA et le paragraphe 3 de la décision X/40 C, qui appelle les Parties à faire des efforts pour intégrer les organisations de communautés autochtones et locales mandatées par leurs communautés, pour les représenter dans les processus de la Convention et leur donner la possibilité de participer de manière effective à ces processus (section III).

II. REVUE DES PROGRES DE MISE EN ŒUVRE DES MOYENS D'AMELIORER LA QUALITE DE L'AVIS SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET TECHNOLOGIQUE DE SBSTTA

3. Des progrès supplémentaires sur la mise en œuvre des éléments pertinents de l'appendice B de l'annexe III de la décision VIII/10 ont été réalisés depuis la quatorzième réunion de SBSTTA, qui s'est tenue à Nairobi du 10 au 21 mai 2010. Un résumé de ces progrès est proposé au tableau 1 ci-dessous. Les actions rapportées ci-dessous continueront d'être mises en œuvre, quand cela est pertinent, et soutiendront les actions futures proposées à la section III.

Tableau 1 : Progrès dans la mise en œuvre de l'appendice B de l'annexe III de la décision VIII/10

| <i>Elément de la décision VIII/10, annexe III, appendice B</i> | <i>Activité de mise en œuvre</i> |
|---|---|
| Fournir des informations sur le travail de l'Organe subsidiaire à la communauté scientifique et technique, dans un format accessible et pertinent | <p>Séries techniques N° 47 à 59 publiées de 2010 à 2011 et accessibles sur le site : https://www.cbd.int/ts/</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 sont disponibles en anglais, français et espagnol - 1 est disponible en anglais, français, espagnol et japonais <p>Parmi les nouvelles séries techniques produites depuis SBSTTA 14 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quatre sont basées sur des ateliers d'experts et des symposiums - Une a été écrite en collaboration avec un autre accord environnemental |

| <i>Elément de la décision VIII/10, annexe III, appendice B</i> | <i>Activité de mise en œuvre</i> |
|---|--|
| | <p>multilatéral</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les autres ont été écrites en partenariat avec d'autres partenaires comme l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Partenariat pour les indicateurs relatifs à la biodiversité et l'Institut des études supérieures de l'Université des Nations Unies <p>Des guides, des brochures, des modules d'apprentissage, des kits et des lettres d'informations périodiques ont été publiés à partir du travail scientifique élaboré et issu du travail de fond de SBSTTA et des propositions de recommandations</p> |
| <p>Diffuser activement les résultats du travail de l'Organe subsidiaire à travers la littérature scientifique dans les rapports et les documents scientifiques, comme examiné et approuvé par la Conférence des Parties</p> | <p>Une proposition de partenariat a été soumise à SBSTTA, entre le Secrétariat de la Convention, les points focaux SBSTTA, et le Partenariat des universités canadiennes avec la CBD (voir l'annexe)</p> |
| <p>Participer et contribuer aux composantes scientifiques et techniques des autres processus de la biodiversité concernés</p> | <p>Le Secrétariat de la CBD est membre du Groupe de liaison sur la biodiversité et fournit des contributions scientifiques et techniques, quand cela est demandé, notamment en participant au panel de révision scientifique et technique Ramsar. Les rapports du groupe de liaison sont disponibles sur le site :</p> <p>http://www.cbd.int/cooperation/related-conventions/blg.shtml</p> <p>Le Secrétariat de la CBD est engagé dans des discussions sur la mise en place d'officiers de liaison à Bonn et à Genève pour renforcer les liens avec les autres conventions de Rio relatives à la biodiversité</p> <p>Le Secrétariat de la CBD a participé aux réunions scientifiques et techniques pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, de la CCD, de la CCNUCC, du Forum des Nations Unies sur les forêts, de UN-Water, d'IPBES, TEEB, du Comité de la pêche, de l'OCDE, du Groupe consultatif scientifique et technique du FEM, de Diversitas, de BioNet et du Conseil mondial des océans</p> |

| <i>Elément de la décision VIII/10, annexe III, appendice B</i> | <i>Activité de mise en œuvre</i> |
|---|--|
| Utiliser les autres organes comme des ponts entre l'Organe subsidiaire et la communauté scientifique et technique en relation avec les programmes de travail | Le Bureau de SBSTTA s'est engagé, quand cela est possible, à s'assurer qu'un membre du Bureau participe à chaque réunion scientifique organisée par le Secrétariat afin de renforcer les liens avec la communauté scientifique |
| Engager la communauté scientifique dans les évaluations scientifiques | <p>Le Secrétariat a mis en place un processus d'examen par les pairs pour les documents SBSTTA. Lors de SBSTTA 14, ce processus a conduit à des révisions par les pairs de documents comme suit :</p> <p>30 d'organisations des Nations Unies 38 d'organisations intergouvernementales 138 d'organisation non gouvernementales 24 de communautés autochtones et locales 9 du secteur des affaires 7 d'universités et d'organisations scientifiques</p> <p>Invitation de membres éminents de la communauté scientifique pour rencontrer le Bureau SBSTTA (Thomas Lovejoy par exemple)</p> <p>Présentation des contributions scientifiques pertinentes comme documents informatifs aux réunions de SBSTTA</p> |
| Sensibiliser les délégués et encourager les débats informels sur les questions essentielles à travers des publications scientifiques et techniques, la participation d'orateurs importants, des expositions d'affiches, des tables rondes et d'autres événements parallèles, pendant les réunions de l'Organe subsidiaire | <p>Séries techniques publiées; exposition d'affiches et présentations importantes à toutes les sessions SBSTTA ; formations et ateliers techniques dans les marges des réunions COP et SBSTTA (dont la série de conférences sur Linné) ; documents de réflexion sur les programmes de travail et les questions intersectorielles</p> <p>A la quatorzième réunion de SBSTTA, 58 affiches ont été soumises sur le thème : « biodiversité et changements climatiques : atteindre les objectifs de 2020 » (publiées dans la série technique N° 51)</p> |

| <i>Elément de la décision VIII/10, annexe III, appendice B</i> | <i>Activité de mise en œuvre</i> |
|---|---|
| Identifier d'autres opportunités pour préparer les délégués, en particulier ceux qui ont une expérience limitée, aux discussions sur des sujets scientifiques et techniques | Des sessions de formation continuent d'être organisées par le Consortium des partenaires scientifiques ² Des E-modules, comme ceux produits pour le programme de travail sur les aires protégées, sont également disponibles pour les délégués SBSTTA avant les réunions SBSTTA |
| Dédier suffisamment de temps à l'examen des résultats des évaluations scientifiques et techniques | Le nombre de points de l'ordre du jour a été réduit et du temps a été alloué pour permettre de discuter chacun de ces points de l'ordre du jour dans les groupes de travail |

4. Le travail en cours du Consortium des partenaires scientifiques sur la biodiversité et du Partenariat des universités canadiennes a également participé à la diffusion des informations scientifiques et techniques examinées et produites par SBSTTA, y compris à travers l'organisation d'ateliers de formation en marge des réunions SBSTTA (48 participants) et de la Conférence des Parties. Cependant, il devrait être possible de renforcer encore cette contribution grâce à des plans de travail ciblés et des partenariats avec des membres de ces consortiums.

5. D'autres actions de promotion de la mise en œuvre des activités ci-dessus pourraient inclure la facilitation de tables rondes informelles sur des questions sélectionnées, à organiser en marge des réunions concernées. Finalement, en ce qui concerne l'amélioration de la sensibilisation à propos des nouvelles questions émergentes, le Secrétariat pourrait organiser et faciliter des événements parallèles à propos de ces questions lors d'une réunion SBSTTA précédant celle qui les examinera.

III. PROGRÈS ET PROPOSITIONS DE MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS PERTINENTES DE LA DIXIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

6. Lors de la dixième réunion de la Conférence des Parties, qui s'est tenue du 18 au 29 octobre 2010 à Nagoya au Japon, les Parties ont adopté la décision X/12 sur l'amélioration de l'efficacité de SBSTTA. La décision contient des références spécifiques aux activités identifiées dans le mandat des points focaux de SBSTTA :

- a) Développer des liens et faciliter les échanges d'informations entre SBSTTA et les agences et les experts nationaux et régionaux concernés ;
- b) Répondre aux demandes de contribution de la Conférence des Parties et du Secrétariat relatives aux questions scientifiques, techniques et technologiques ;

² Le Consortium des partenaires scientifiques a été établi en 2006 par le biais d'un Mémoire d'accord (MOU) entre la CBD et les Jardins botaniques royaux, le Smithsonian National Museum of National History, le Muséum National d'Histoire Naturelle de France, l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique, la Commission nationale saoudienne pour la conservation et le développement de la faune sauvage, l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature. Le propos du MOU est de démultiplier l'expertise et l'expérience de ces institutions afin de mettre en œuvre des activités d'éducation et de formation pour soutenir les pays en développement qui développent des compétences scientifiques, techniques et politiques dans le domaine de la biodiversité. Le Consortium comprend maintenant 18 partenaires. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site : <http://www.cbd.int/csp/>.

c) Communiquer et collaborer avec les points focaux SBSTTA pour améliorer l'efficacité de l'Organe subsidiaire et faciliter la mise en œuvre de la Convention ;

d) Collaborer au niveau national avec les autres points focaux pour la Convention sur la diversité biologique et les points focaux des autres conventions relatives à la biodiversité pour faciliter la mise en œuvre de la Convention au niveau national.

7. Des progrès dans la mise en œuvre des éléments pertinents de la décision X/12 ont déjà été réalisés. Le tableau 2 présente des activités pour examen par SBSTTA lors de sa quinzième réunion.

Tableau 2: Rapport sur les progrès et propositions d'actions en réponse à la décision X/12

| <i>Elément de la décision X/12</i> | <i>Progrès</i> | <i>Propositions d'activités</i> |
|--|--|---|
| Attention portée au travail de SBSTTA, en particulier sur les aspects scientifiques et techniques du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 du programme de travail pluriannuel | Dans chaque document pré-session de SBSTTA-15, une liste des éléments pertinents relatifs au Plan stratégique est incluse | Continuer d'inclure, dans chaque document pré-session de SBSTTA, une liste des éléments pertinents relatifs au Plan stratégique |
| Organiser des ateliers de formation pour les points focaux de l'Organe subsidiaire, basés sur une évaluation de leurs besoins en formation, afin d'assister les Parties dans la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention | Une étude a été préparée et diffusée aux points focaux SBSTTA pour évaluer les besoins en renforcement des capacités et en formation (notification 2011-104) 26 réponses ont été reçues | A partir des résultats de l'étude, des formations sur les sujets suivants, sont proposées (par ordre de préférence des points focaux SBSTTA) : - Plan stratégique sur la biodiversité 2011-2020 ; - Restauration de l'écosystème ; - Stratégie globale pour la conservation végétale ; - Questions nouvelles et émergentes ; - Utilisation durable de la biodiversité ; - Initiative taxonomique mondiale ; - Mesures incitatives ; - Espèces exotiques envahissantes ; - Biodiversité et changements climatiques ; - Perspectives mondiales de la biodiversité, GBO-4 - Biodiversité des eaux intérieures ; |

| <i>Elément de la décision X/12</i> | <i>Progrès</i> | <i>Propositions d'activités</i> |
|--|--|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Biodiversité insulaire ; - Biodiversité marine et côtière ; - Biodiversité arctique. |
| <p>Organiser et coordonner des consultations en ligne pour faciliter la consultation régionale sur des sujets devant être discutés lors des réunions à venir</p> | <p>Le Secrétariat a développé un logiciel de conférence en temps réel utilisé par le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques pour partager les informations, coordonner et communiquer les rapports de réunions en ligne</p> | <p>Des formations peuvent être fournies aux membres de SBSTTA et aux autres points focaux intéressés pour permettre l'organisation de consultations régionales utilisant le logiciel de conférence en temps réel</p> <p>Des propositions d'options alternatives de partage des informations pourraient être développées (tableaux d'affichage en ligne, listes email, etc.) basées sur la prédominance de la communication email et Web comme outil de communication le plus important utilisé par les points focaux SBSTTA</p> <p>Statistiques de l'utilisation d'outils Web présentées lors d'une prochaine réunion de SBSTTA</p> <p>Explorer les rôles possibles des centres régionaux et/ou subrégionaux pour la gestion des connaissances scientifiques en relation avec la CBD</p> |
| <p>Préparer un manuel de référence pour orienter les points focaux SBSTTA, les membres du Bureau et les délégués, qui comprenne : une compilation des documents existants, un <i>modus operandi</i> mis à jour (qui intègre la procédure d'identification des questions nouvelles et émergentes³), les fonctions des points focaux des membres du Bureau, les modalités de révision par les pairs pour la préparation</p> | <p>Un aperçu de manuel pratique de référence en ligne (souligné ci-dessous) est proposé pour examen par SBSTTA à sa seizième réunion</p> | <p>Une fois terminé, le manuel de référence sera rendu disponible par le biais du mécanisme du centre d'échange</p> <p>Le manuel de référence devra être traduit dans les langues des Nations Unies (en fonction de la disponibilité des ressources financières)</p> |

³ Voir la section II de la décision IX/29.

| <i>Elément de la décision X/12</i> | <i>Progrès</i> | <i>Propositions d'activités</i> |
|---|---|---|
| des documents de travail, les modalités des réunions et des produits, etc. | | |
| Organiser des réunions conjointes entre le Bureau SBSTTA et les bureaux des organes subsidiaires des conventions de Rio, et avec les réunions des conventions pertinentes relatives à la biodiversité, pour promouvoir les synergies et la collaboration conformément aux décisions pertinentes des conventions de Rio ⁴ | <p>Les invitations ont été étendues aux Bureaux des conventions de Rio. Cependant, étant donné les différents rôles et responsabilités, ces invitations n'ont pas été acceptées</p> <p>Pour les autres conventions, les présidents des organes consultatifs scientifiques des conventions relatives à la diversité biologique et des Conventions de Rio (CSAB) peuvent servir de mécanismes de coordination</p> | <p>Continuer d'explorer les options de collaboration plus étroite entre les bureaux concernés des conventions relatives à la diversité biologique à travers le groupe de liaison sur la biodiversité et le CSAB, et intégrer ces collaborations aux budgets</p> <p>Le Secrétariat peut fournir des notes informatives sur les points pertinents de l'ordre du jour du SBSTTA de la CBD aux présidents des Bureaux des organes consultatifs des conventions de Rio et participer aux réunions, quand cela est possible</p> |
| Rationaliser les textes des ébauches de recommandations à soumettre à l'Organe subsidiaire et raccourcir autant que possible ces recommandations afin que les actions requises soient claires | <p>Les ébauches de recommandations ont été raccourcies et les Parties et les scientifiques qui participent au processus de révision par les pairs ont été priés de revoir ces recommandations pour s'assurer que les actions sont claires</p> <p>Dans certains cas, à la place d'ébauches de recommandations, des conclusions sont présentées pour examen par SBSTTA et élaboration de recommandations après discussions scientifiques avant la formulation des propositions de recommandations</p> | <p>Maintenir, par le biais du site Web de la CBD, un tableau avec une liste mise à jour des mandats valides en cours de COP à SBSTTA et des liens aux sections concernées du site Web de la Convention sur la diversité biologique</p> <p>Faire circuler cette liste mise à jour au Bureau de SBSTTA avant chaque réunion pour son examen et orientation</p> |

⁴ CCNUCC paragraphe 2 de la décision 13/CP.8 ; CCD paragraphe 5 de la décision 7/COP.5, et annexe 2 de la décision 15/COP.6.

| <i>Élément de la décision X/12</i> | <i>Progrès</i> | <i>Propositions d'activités</i> |
|--|--|--|
| Rendre disponibles les documents, comme les séries techniques, les lettres d'informations et les autres documents informatifs de la CBD, et quand cela est possible, rendre les résumés exécutifs disponibles pour les documents informatifs introduits comme points de l'ordre du jour des réunions de SBSTTA, dès que possible, dans toutes les langues des Nations Unies | <p>Le Secrétaire exécutif prévoit de produire des résumés des documents informatifs dans toutes les langues des Nations Unies</p> <p>Six séries techniques sont disponibles dans, au moins, une autre langue que l'anglais</p> <p>Une autre série technique (ST 53) intègre un résumé exécutif traduit dans toutes les langues des Nations Unies et en japonais</p> <p>Des outils additionnels ont été proposés par le biais de l'étude d'évaluation des besoins (notification 2011-104) des points focaux de SBSTTA</p> | <p>Fournir des fonds pour la traduction et la diffusion des séries techniques complémentaires et explorer les options pour inclure les résumés exécutifs dans toutes les langues des Nations Unies des prochaines séries techniques</p> <p>Fournir un rapport pour chaque réunion de SBSTTA des besoins de recherche additionnels identifiés par les points focaux</p> <p>Préparer des documents de fond, quand cela est possible, pour accompagner les notifications aux points focaux de SBSTTA demandant des contributions et des informations</p> |
| Préparer un manuel de référence pour servir de guide aux points focaux de SBSTTA, aux membres du Bureau et aux délégués, comprenant une compilation des documents existants et une mise à jour du <i>modus operandi</i> (dont une procédure d'identification des questions nouvelles et émergentes), les fonctions des points focaux des membres du Bureau, les modalités de révision par les pairs pour la préparation des documents de travail, les modalités des réunions et des produits, etc. | Un aperçu de manuel pratique de référence en ligne (présenté ci-dessous) est proposé pour examen par SBSTTA à sa seizième réunion | <p>Une fois terminé, le manuel de référence sera disponible grâce au mécanisme du centre d'échange</p> <p>Le manuel de référence devra être traduit dans toutes les langues des Nations Unies (en fonction de la disponibilité des ressources financières)</p> <p>Quand cela est possible, quand il faut mettre en place un groupe spécial d'experts techniques sur des questions complexes, il faudrait explorer la possibilité de l'adosser à une autre réunion d'experts dans un souci de rentabilité et afin d'atteindre de meilleurs résultats.</p> |

8. Afin de faciliter le fonctionnement amélioré de SBSTTA, un manuel de référence en ligne peut être préparé par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique en consultation avec le Bureau de SBSTTA pour examen par SBSTTA lors de sa seizième réunion. Le manuel de référence inclura le texte de la décision ainsi que des conseils pratiques pour remplir les rôles et responsabilités définis par la Conférence des Parties. Le manuel de référence sera disponible en ligne par le biais du mécanisme du centre d'échange et son organisation pourra se décliner comme suit :

a) *Modus operandi*

- i) Mandat de la Conférence des Parties, y compris des termes de référence pour les points focaux
 - ii) Lien avec le Groupe de travail sur la révision de la mise en œuvre (WGRI)
 - iii) Lien avec IPBES et les organes scientifiques des autres accords environnementaux multilatéraux.
- b) Points focaux de SBSTTA : Rôles et responsabilités des points focaux
- c) Rôle des Bureaux :
- i) Structure, composition et responsabilités du Bureau de la Conférence des Parties
 - ii) Structure, composition et responsabilités du Bureau de SBSTTA
- d) Processus de révision par les pairs : calendrier pour la révision par les pairs et par les Parties
- e) Processus des réunions
- i) Processus de nomination
 - ii) Processus de définition des ordres du jour
 - iii) Documents de travail de SBSTTA et évolution pendant les réunions de SBSTTA
 - iv) Procédure d'identification des questions nouvelles et émergentes
 - v) Événements parallèles et expositions d'affiches
- f) Ressources additionnelles
- i) Liens avec les décisions COP sur le rôle et les fonctions de SBSTTA
 - ii) Outils en ligne disponibles pour les points focaux de SBSTTA

9. De plus, la dixième réunion de la Conférence des Parties a adopté la décision X/11 dont le paragraphe 4 prie le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Bureau de SBSTTA, d'étudier, une fois les dispositions et modalités de la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services des écosystèmes décidés, la manière dont la Convention pourrait utiliser au mieux la plateforme, recherchant la complémentarité et évitant la duplication entre le travail de la Convention, en particulier SBSTTA, et la plateforme, et de communiquer à ce sujet lors d'une réunion de SBSTTA avant la onzième réunion de la Conférence des Parties. La première réunion plénière de la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services des écosystèmes est prévue à Nairobi du 3 au 7 octobre 2011. Le rapport de cette réunion sera disponible comme note informative, que SBSTTA pourrait souhaiter étudier.

Annexe

PROPOSITION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARTENARIAT AVEC LES UNIVERSITÉS CANADIENNES, LE SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES POINTS FOCaux DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Contexte

1. L'appendice B de l'annexe III de la décision VIII/10 de la Conférence des Parties (COP) de la Convention sur la diversité biologique (CBD) appelle à la diffusion active des résultats du travail de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) à travers la littérature scientifique, les rapports et les documents scientifiques, comme examiné et approuvé par la Conférence des Parties.
2. Afin de produire ces rapports et documents scientifiques, une proposition de partenariat a été suggérée entre le Partenariat des universités canadiennes, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et le Bureau de SBSTTA. Cette proposition comporte une invitation de participation étendue aux autres universités.
3. Une lettre d'intention entre le Secrétariat et plusieurs universités canadiennes et instituts de recherches a été ouverte pour signature en 2006. L'accord a fixé la fondation d'un partenariat scientifique et technique fort entre les institutions participantes visant l'article 18 de la Convention, qui demande aux Parties de promouvoir la coopération, l'accès et le transfert de technologie (article 16) et l'échange d'informations (article 17).
4. Afin de faciliter les opérations du Partenariat des universités canadiennes, un groupe de travail a été établi afin d'élaborer une proposition de modalités de fonctionnement de la collaboration. Le partenariat comprend huit membres à travers le Canada. Des informations complémentaires et les rapports du groupe de travail sont disponibles sur le site : <http://www.cbd.int/universities/canada.shtml>.

Objectifs

5. Les objectifs du partenariat sont :
 - a) Fournir un accès aux étudiants participants aux processus et à l'expertise de SBSTTA ; et
 - b) Produire des rapports de haut niveau et des documents scientifiques sur le travail de SBSTTA pour révision par la Conférence des Parties.

Résultats

6. Les rapports et les documents scientifiques sont publiés comme série technique une fois qu'ils ont été approuvés par la Conférence des Parties. Tous les auteurs seront cités dans cette publication.

Engagement du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

7. Le Secrétariat de la Convention informera les membres du Partenariat des universités canadiennes des sujets de discussion des réunions à venir de SBSTTA et soumettra les rapports et les documents finaux pour approbation par la Conférence des Parties.
8. Le Secrétariat de la Convention enverra aux étudiants participants tous les documents et matériels pertinents et permettra aux experts des Secrétariats de donner des interviews et de participer à des révisions par les pairs, selon les besoins.

Engagement des points focaux SBSTTA

9. Les points focaux SBSTTA seront disponibles pour les interviews et les révisions par les pairs, selon les besoins.

Engagement des membres participants du Partenariat des universités canadiennes

10. Les membres du Partenariat des universités canadiennes diffuseront la liste des sujets aux étudiants et identifieront des étudiants diplômés capables de produire des rapports et documents de haut niveau.
